

Suite du nombre toujours croissant des appels  
téléphoniques décide d'appeler l'attention des pouvoirs  
compétents sur la nécessité d'obtenir une subvention  
de l'Administration des Postes dans les salaires  
du porteur de télégrammes à Pont-Rousseau  
Fait & délibéré les jours mois & an sus dits.

E. Couvreur }  
J. Redon }  
Denon }  
et tant Joseph }  
Ch. Patry }  
F. Diquet }  
H. Saupin }  
Mourenard }  
Cartier }  
Eugène }  
F. Lacroix }  
H. Piquet }  
A. Lehan }  
Eugène }

## Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie, à 7 heures 1/2 du matin, le dimanche 11 juillet 1920, pour la session ordinaire de Mai. - Suite -

Objet de la séance :

- 1° Exercice clos. - Compte de gestion du Receveur Municipal, Compte administratif de la Mairie - Exercice 1919
- 2° Chapitres additionnels au budget de 1920
- 3° Budget primitif de l'exercice 1921
- 4° Service vicinal. - Budget spécial de l'exercice 1921; état des reliquats disponibles en 1920. Chemins ruraux reconnus. - Budgets
- 5° Comptes & budgets du Bureau de Bienfaisance.

A Recev<sup>r</sup>, le 10 juillet 1920  
Le Maire

Session ordinaire de Tlhai, suite.

Séance du 11 Juillet 1920.

L'an mil neuf cent vingt, le onze juillet à Thèmes le matin, le Conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vigier Maire pour la session ordinaire de Mai suite

Présents. M. M. Vigier, Genérou, Saurestre, Cadroneau, Piquet F., Codet Lion, Redor, Pencau, Kaupin, Brauotard, Solgrain, Le Lamer, Fouquet, Piquet E. Audaud J. Patry, Télasque & Audaud F.

Absents. M. M. Guillet, Dupont, Ouhin, Gaurin & Bepi en mission  
M. Le Lamer, continue les fonctions de Secrétaire

Le procès-verbal de la dernière séance est lu & adopté sans observations

Compte administratif  
présenté par M. le Maire  
pour l'exercice  
1919

Monsieur le Maire fait au Conseil avec toutes les pièces à l'appui son compte administratif pour l'exercice 1919 lequel a déjà été examiné par la Commission des Finances

Il quitte ensuite le fauteuil, M. Patry, doyen d'âge, prend la présidence et invite l'assemblée à vérifier le compte administratif de l'exercice 1919 ainsi que le compte moral dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la commune en a retirée.

Monsieur le Président donne lecture ensuite des résultats du dit compte :

	Ordinaires . . .	92 010 19	} Total	130 371 54
Recettes	extraordinaires	12 705 19		
	supplémentaires	2 656 16		
	Ordinaires	103 139 76		

Dépenses	} extraordinaires	12845.28	} Total . . .	128543.17
		Supplémentaires		13058.13

Excédent de recettes 1828.37

Le reliquat définitif de l'exercice 1918 étant de : 30.117.17

L'excédent définitif de l'exercice 1919 à reporter

au budget supplémentaire de 1920, est de : 31.945.54

Le Conseil après vérification du dit

compte, & des pièces qui y sont jointes reconnaît que toutes les recettes de l'exercice ont été régulièrement effectuées et sont exactement rapportées, que toutes les dépenses ordonnancées sont renfermées dans les limites des crédits ouverts par le budget et les autorisations supplémentaires & sont suffisamment motivées

En conséquence il approuve les comptes de Monsieur le Maire. Le Conseil vote en outre à l'unanimité ses félicitations à Monsieur le Maire pour la manière très satisfaisante avec laquelle il a géré les intérêts de la commune pendant une période ou des difficultés sans nombre n'ont pas manqué de surgir tant par l'accroissement considérable de la vie chère que par celui de la main d'œuvre

Compte de gestion  
du  
Receveur 116<sup>es</sup>

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée le compte de gestion du Receveur municipal & l'invite à vouloir bien en délibérer

Le Conseil municipal

Vu le compte rendu par M<sup>r</sup> Grévis  
Receveur Maire de ses recettes & dépenses depuis le  
1<sup>er</sup> Janvier 1919 jusqu'au 31 décembre suivant, lequel  
comprend : 1<sup>o</sup> le rappel du compte de l'exercice 1918.  
2<sup>o</sup> les recettes & les dépenses faites pendant les douze  
premiers mois de l'exercice 1919, 3<sup>o</sup> les recettes & les  
dépenses concernant les Services hors budget.

Vu le détail des opérations finales de l'exercice  
1919 établi en regard du compte susmentionné,  
et présentant les recettes & les dépenses pour le dit  
exercice pendant les 3 premiers mois de la gestion

M. le 19<sup>ème</sup> 1919

1920.

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du compte de la gestion 1919 que des opérations supplémentaires effectuées en 1920.

Vu le budget primitif & additionnel des recettes & dépenses présumées de l'exercice 1919, arrêtés par M. le Préfet du département, et les autorisations spéciales de recette et de dépense délivrées pendant le dit exercice.

Après avoir entendu & approuvé le compte administratif dans lequel M. l'ordonnateur a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées et la manière dont elles ont été effectuées, et l'utilité que la commune en a retirée.

De libère :

Art 1<sup>er</sup> Statuant sur la situation du comptable au 31 Décembre 1919, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, conformément art 157 de la loi du 10 août 1874, le conseil admet les recettes de la gestion 1919 pour la somme de :

119.844.74

Les dépenses pour celle de . . . . . 104.296.81

Il reste l'excédent de la recette à . . . . . 15.547.93

Et attendu que par l'avis du compte précédent, le comptable a été reconnu débiteur de 17.964.99

Declare le comptable débiteur, sur son compte de la gestion de 1919, de la somme de: 33.512.92

Art 2. - Statuant sur les opérations de l'exercice 1919, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, le conseil admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion 1919 que pendant les 3 premiers mois de la gestion 1920, savoir:

En recette, pour . . . . . 130.871.54

En dépense, pour . . . . . 128.543.17

D'où il résulte un excédent de recette de 1828.37

Le résultat définitif de l'exercice 1919 ayant présenté un excédent de recette de: 30.117.17

Le résultat de l'exercice 1919 égal au résultat du compte d'admission du même exercice est un excédent de recette de . . . 31.945.54

Dépenses imprévues

Approbation

pour le 19 juil 20

Monsieur le Maire soumet au Conseil le détail des mandats délivrés sur le crédit des dépenses imprévues de l'exercice 1919 dont le montant s'élève à

1056.84

Savoir:

Receveur de l. <sup>e</sup> Commune	Fourniture de papier timbré pour registre	20.
Meuzier, marin	Judic <sup>e</sup> pour passage pendant les mandations	156.
Greland M <sup>e</sup>	Secours immédiat	100.
Cheveau Marie	Judic <sup>e</sup> pour logement du gendarme Framont	35.
Piquet, Jardinier	Transport d'un chien à l'Institut Pasteur	5.
Cluzeau, commis de p <sup>o</sup>	Judic <sup>e</sup> pour préparation comptes & budgets - 1919	25.
M <sup>e</sup> Gendron, épicière	Fournitures pour mairie & écoles	89.
Moine	Judic <sup>e</sup> p <sup>o</sup> etabl <sup>e</sup> primes de démolition - confection listes électorales - allocations m <sup>o</sup>	200.
Cheveau Marie	Logement du gendarme Piquet	60.
M <sup>e</sup> Orioux	Judic <sup>e</sup> verse à un cantonnier communal	25.
R <sup>o</sup> de l'Enregistrement	Frais d'enreg <sup>t</sup> d'un échange de terrain entre la C <sup>o</sup> & M <sup>o</sup> Allain Vois	1.31
Bartra, constructeur balancier	Location de poids pour vérification des bascules de la C <sup>o</sup> de Roze	20.
Blanchet, charbon	Rembours <sup>t</sup> droits de permis de chasse	10.
M <sup>o</sup> Dupin, journal officiel	Abonnement au journal officiel	40.25
M <sup>o</sup> Gendron, épicière	Fourniture pour la mairie & écoles	24.
M <sup>o</sup> Guillard	Confection des listes électorales pour élections du 14 <sup>e</sup> 1919	42.
Bernard, m <sup>o</sup> de cycles	Réparations vélos gardes champêtres & porteur de dépêches	135.50
Gillet, négociant	Fourniture de casquette pour le G. ch. auxiliaire	21.
Rivière, instituteur	Installation de la salle de vote - élections lég <sup>o</sup> , m <sup>o</sup> & cantonales	30.
Garçon, épicière	Fourniture de luciline pour éclairage salle de vote - 1919	4.50
Conservateur des hypothèques	Transcription d'acte de cession amiable	1.28
Conroy - R <sup>o</sup> des postes	Télégrammes officiels résultats des élections lég <sup>o</sup> - 1919	2.55
Conroy - R <sup>o</sup> des postes	- " - " - Trib <sup>o</sup> de com <sup>o</sup> 1919	8.55
Péquin - R <sup>o</sup> enreg <sup>t</sup>	Déclaration location verbale d'un immeuble loué à M <sup>o</sup> Perier	0.90
Total		1056.84

Après en avoir délibéré, le conseil y donne son entière approbation.

Excédents de dépenses

pour le 19 juil 20

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits ci-après énoncés du budget de 1919 ont été insuffisants & qu'il importe de régulariser les dépenses qui ont été effectuées au delà de ces crédits

Savoir:

N <sup>o</sup> du Compte	Articles du Budget	Désignation des dépenses	Crédits alloués	Dépenses effectuées	Compléments de crédits nécessaires
189	"	Abonnement au Journal officiel	"	45 . . .	45 . . .
190	"	Frais de fonctionnement des Com <sup>m</sup> s arbitraux	"	62 . 10	62 . 10
191	"	Contingent p <sup>r</sup> enfants assistés - 1918	"	489 . 33	489 . 33
192	"	Protection Santé publique 1916-1918	"	1390 . 53	1390 . 53
193	"	Contingent p <sup>r</sup> assistance familles nombreuses 1918	"	529 . 75	529 . 75
201	"	Appropriés d'un puits au Port au 128	"	1731 . 16	1731 . 16
202	"	Sub <sup>m</sup> pour inst <sup>m</sup> du service d'eau	"	500 . . .	500 . . .
203	"	Assistance aux Vieillards 1918	"	666 . 80	666 . 80
204	41	Emploi sub <sup>m</sup> Etat p <sup>r</sup> assistance aux Vieillards 1918	4000 . . .	4425 . 25	425 . 25
205	"	Emploi sub <sup>m</sup> dép <sup>t</sup> p <sup>r</sup> const <sup>m</sup> survoies à Breteuil	"	"	400 . . .
206	"	Emploi sub <sup>m</sup> dép <sup>t</sup> p <sup>r</sup> grosses réparations à l'école de Noisy	"	"	900 . . .
207	"	Emploi sub <sup>m</sup> dép <sup>t</sup> pour caniveaux de Breteuil	"	"	800 . . .
208	"	Emploi sub <sup>m</sup> pour appropriés Puits du Port au 128	"	"	500 . . .
209	1	Créat <sup>m</sup> secret et employé mairie	6600 . . .	6675 . . .	75 . . .
210	3	Supprimés à la charge des Com <sup>m</sup> s	650 . . .	1087 . 80	437 . 80
211	13	Créat <sup>m</sup> des gardes champêtres	1920 . . .	2040 . . .	120 . . .
212	18	Frais de perception des droits de pesage	400 . . .	769 . 98	369 . 98
213	19	Frais de perception des droits de voirie	75 . . .	89 . 23	14 . 23
214	23	Chauffage et éclairage mairie	220 . . .	254 . 20	34 . 20
215	25	Créat <sup>m</sup> et loq <sup>t</sup> porteur de télégrammes	1809 . . .	1959 . . .	150 . . .
216	32	Ent <sup>m</sup> des bât <sup>ts</sup> communaux	9940 . . .	15835 . 83	5895 . 83
217	40	Contingent pour les aliénés	1400 . . .	2196 . 55	796 . 55
218	42	Assist <sup>m</sup> médicale gratuite	9000 . . .	11188 . 90	2188 . 90
219	110	Chauffage, éclairage balais pour des dunes	1000 . . .	2042 . 55	1042 . 55
220	71	Ent <sup>m</sup> rues et quais et places	1400 . . .	5325 . 60	3925 . 60
221	72	Eclairage des rues et places	3000 . . .	3221 . 76	221 . 76
222	183	Assist <sup>m</sup> p <sup>r</sup> incurables 1918	400 . . .	668 . 05	268 . 05

Il invite ensuite le Conseil à voter les compléments de crédits demandés ci-dessus & reconnus nécessaires.

Le Conseil municipal, l'exposé du maire entendu, vote les dits crédits.

Chapitres additionnels  
au budget  
de 1920.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée  
les chapitres additionnels au budget de 1920, et  
donne lecture des propositions faites de concert avec  
la commission des Finances

Le conseil après un sérieux examen & discus-  
sion approfondie vote sur chacun des articles &  
admet les crédits nouveaux pour la somme  
de : 48.720.91

pour le 14 juillet 20

172	Imprimés à la charge des communes	450	212	Abonnement au Journal Officiel	180
173	Frais de bureau de la Mairie	300	213	Traitement au greffier au Juge de Paix	600
176	Frais de registres de l'état-civil	100	214	Achat de bois de chauffage	13000
177	Traitement du secrétaire et emp <sup>s</sup> de mairie	1960	215	Jud <sup>t</sup> e de logement aux instituteurs en 1919	50
178	ir des gardes champêtres	3295	216	Jud <sup>t</sup> e de vêtement et de bicyclettes aux G. d.	400
179	Dépenses d'assistance médicale gratuite (complément 1919)	1381 10	217	Dépense d'assistance médicale gratuite	3000
180	Frais de perception des droits de pesage	500	218	Fête Nationale du 14 juillet	500
183	Secours aux femmes en couches	294 01	219	Autres fêtes publiques	400
185	Frais de perception des droits de Voirie	50	220	Sapeurs pompiers & matériel d'incendie	4625
186	Contingent de la C <sup>o</sup> pour les aliénés	1196 55	221	Dépenses imprimées	31.88
187	Traitement du porteur de dépêches	744	222	Emploi sub <sup>o</sup> emp <sup>l</sup> e pour répar <sup>o</sup> de plafonds	1000
189	Entretien de la mairie	340	223	ir - pour char <sup>o</sup> d'assainiss <sup>o</sup> dans le bourg	3000
190	Entretien et clôture des cimetières	1260	225	ir - sub <sup>o</sup> état pour S. P.	126.70
194	Retraite de M <sup>r</sup> Soudet employé communal	360	226	ir - ir - pour appl <sup>o</sup> Loi M. O.	77.35
195	Contingent pour frais de fond <sup>t</sup> des Com <sup>o</sup> arbitrales	150	227	ir - ir - dép <sup>l</sup> e pour ent <sup>o</sup> ch <sup>o</sup> n <sup>o</sup> reconn <sup>u</sup>	180
196	Honoraires dus à M <sup>r</sup> Lemerle avocat en 1919	598 50			
197	Abonnement au bulletin officiel	2		<b>Total</b>	<b>48720.91</b>
198	Inspection des tueries et des viandes	600		Report de la 1 <sup>re</sup> Section	15206.87
199	Subventions à diverses sociétés & associations	750		<b>Total des dépenses sup<sup>o</sup></b>	<b>63927.28</b>
200	Frais de confection de la matrice générale	40			
201	Chauffage éclairage et balayage des classes	600			
202	Fourniture scolaire aux él <sup>o</sup> s indigents	1200			
203	Eclairage des met, quai <sup>s</sup> et places publiques	1200			
204	Réparation de Pont-Roussau	900			
205	Salaires des cantonniers de la Voirie urbaine	1000			
206	Frais de timbre et d'enregistrement du traité du 30 janvier 1920 avec la Société des abattoirs	2020 82			
208	Achat et entretien de bicyclettes aux agents Comm <sup>s</sup>	1331			
209	Autres fêtes publiques (1913-1914) Vote Ruggieri	107			
210	Achat d'une parcelle de terrain à la Haute-He	40			
211	Transports divers en 1919 - (Fackue-Debray)	229			

Remarques  
Ligne - 541.25  
M - 133.  
Aller - 40 - 11 août 1920

Vente de terrains Com:

Affectation du prix de  
vente.

mons. le rapporteur

2

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les difficultés que rencontre la Commission des finances pour régler le budget additionnel de 1920, qui supporte encore des charges créées par la guerre, notamment les crédits d'assistance dont les taux ont été augmentés dans une énorme proportion, le renouvellement de l'équipement des sapeurs pompier réquisitionnés en 1915, à bas prix; le relèvement des traitements des employés communaux à compter du 1<sup>er</sup> Janvier, etc...; N'ayant pas de recettes ordinaires pour faire face à ces dépenses urgentes, Monsieur le Maire propose d'employer la somme de 13.900<sup>+</sup> qui provient de vente de terrains, laquelle, réservée jusqu'à ce jour pour l'installation d'une ligne de tramways, ne semble pas avoir un emploi immédiat.

Le Conseil après en avoir délibéré approuve la proposition de Monsieur le Maire et demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir autoriser l'emploi de cette somme à payer les dépenses ordinaires urgentes énumérées ci-dessus.

Virement de crédit

mons. le rapporteur

2

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que par suite de l'application du nouveau règlement aux employés de la Mairie, le crédit inscrit au budget primitif de l'exercice 1920, art VI, sous le titre "Indemnité de cherté de vie aux employés Comm." : 7380<sup>+</sup> est trop élevé; qu'il y a lieu de prélever sur ce crédit une somme de 3740<sup>+</sup> et de l'affecter pour le traitement du secrétaire & des employés de la Mairie. La proposition de Monsieur le Maire est acceptée.

Le Conseil fixe à 250<sup>+</sup> par mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1920 le traitement de M<sup>rs</sup> Colom employé; à partir du 1<sup>er</sup> juillet également M<sup>rs</sup> Averbé est classé dans la 1<sup>ère</sup> classe avec un traitement annuel de : 3400 francs.



Budget primitif  
de l'exercice 1921

Monsieur le Maire soumet au Conseil le budget primitif de l'exercice 1921, dressé par lui de concert avec la Commission des Finances, appuyé de tous documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil après avoir discuté article par article et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau ci-après se soumette à l'approbation de Monsieur le Préfet, a arrêté comme suit les recettes & les dépenses

Savoir :

Recettes ordinaires et extraordinaires : 151.869<sup>+</sup>.66  
Dépenses ordinaires & extraordinaires : 151.869.66

En conséquence et la valeur du centime étant de 621<sup>+</sup>.18, le Conseil vote pour 1921<sup>1921</sup> les impositions énumérées ci-après :

Articles	Objet	Nombre de centimes votés	Produits	Observations
5	5 centimes sur les contributions foncière, pers <sup>elle</sup> , mob <sup>re</sup>	5.	1912..	
6	Traitement du garde-champêtre	9.	5590..	
7	Assistance aux vieillards	6.45	4006..	
8	Assistance médicale gratuite	19.30	12000..	
9	Assistance aux familles nombreuses	2.90	1801..	
10	Assistance aux femmes en couches	1.61	1000..	
10 <sup>bis</sup>	Centimes pour insuffisance de revenus	51.02	31695..	Amortis dus en 1921
11	5 centimes par hectare ord <sup>re</sup> pour chemins vicinaux	5.	3036..	Restances affectées à l'amortissement Propositions autorisées
12	Gravats d'entretien chemins vicinaux ord <sup>re</sup>	3.	1822..	
13	.. du chemins vicinaux reconnus	1.60	912..	
62	Remb <sup>t</sup> de emprunt de 18220 contracté à la C.A. P.T.	1.70	1056..	1021.36
63	.. de 70.000 <sup>+</sup> .. au Crédit Foncier	6.25	3880..	3954.72
63 <sup>a</sup>	.. de 14.500 <sup>+</sup> .. ..	1.80	1105..	1101.68
63 <sup>b</sup>	.. de 13.600 .. ..	1.24	770..	768.34
	<b>Total</b>	<b>115.87</b>	<b>70585..</b>	

Le Conseil vote, en outre, trois journées de prestation pour les chemins vicinaux et 8 centimes sur le principal de la contribution des patentes

Création de nouvelles ressources.

En raison de l'augmentation des dépenses, le Conseil envisage la création de nouvelles ressources; en premier lieu il est d'avis de rendre tous les terrains communaux qui ne présentent aucune utilité pour les habitants.

Plusieurs membres du conseil proposent ensuite l'établissement d'une taxe sur le sable déchargé sur les cales de Bretemoult et de Pont. Rousseau. M<sup>r</sup> le Maire explique qu'antérieurement le Conseil avait rencontré <sup>après de l'autorité supérieure</sup> des difficultés pour l'établissement de cette taxe.

En conséquence le Conseil décide de remettre un vœu pour obtenir l'autorisation de percevoir un droit sur la circulation du sable 0.15 par m<sup>3</sup>.

Atelier public à alcool.

Monsieur le Maire expose que par délibération du 7 Novembre 1917 approuvée le 9 du même mois par Monsieur le Préfet, le Conseil avait décidé de faire payer au distillateur une contribution de 0.10 par litre d'eau de vie, pour recouper le montant des frais de loyer du bâtiment servant d'atelier public au chène. Creux.

Il demande au Conseil de vouloir bien porter cette taxe à 0.20 par litre, quel qu'en soit le degré.

La proposition de Monsieur le Maire est acceptée.

Libéralité aux emp<sup>es</sup> Communales.

Monsieur Le Lamer émet la proposition de porter de 50<sup>+</sup> à 100<sup>+</sup> la libéralité annuelle consentie à M. M. Marchais & Rousseau Secrétaires de la Mairie, pour participer à leurs versements à la Caisse des Retraités.

Monsieur le Maire demande au Conseil de voter au scrutin secret sur cette question, à l'unanimité moins une voix la proposition de M<sup>r</sup> Le Lamer est écartée.

Dépense Bompiero  
Achat de matériel

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Ville de Nantes dispose en ce moment de matériel d'incendie.

qu'elle pourrait céder à la commune

2 dérouloirs à bobines, l'un 400 <sup>t</sup> . . . . .	800
1 échelle à coulisse de 44 mètres . . . . .	70
1 échelle à coulisse de 12 mètres . . . . .	60 <sup>t</sup>
1 échelle à crochets (ancien modèle) . . . . .	65 <sup>t</sup>
Total	
	995

Le Conseil municipal, considérant que le matériel est avantageux pour la commune autorise Monsieur le Maire à traiter avec la ville de Nantes pour l'acquisition du matériel ci-dessus désigné.

trans 6 8/1920

Service Vicinal  
Budgets

Chapitres additionnels au budget de 1920

Monsieur le Maire soumet au conseil les chapitres additionnels au budget de 1920.

Le Conseil après en avoir délibéré

Emit l'avis que le reliquat de l'exercice 1919 sera employé conformément aux indications du service vicinal

Les propositions de budget ont été adoptées par le conseil

Budget de l'exercice 1921

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le budget de l'exercice 1921

Le Conseil

Vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministérielle du 26 juin suivant, et le règlement général sur le service des chemins vicinaux.

Vu les propositions présentées par les agents voyers tant pour la fixation des contingents nécessaires aux chemins de grande communication que pour l'établissement du budget de la commune en ce qui concerne le service des chemins vicinaux pour l'année 1921.

Vu l'arrêté de mise en demeure de Monsieur le Préfet en date du 27 Mai 1920

Adopte les propositions présentées par les agents voyers relativement aux contingents pour les chemins de grande communication

Vote l'inscription au budget de la commune des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1921, le tout conformément aux indications du service vicinal.

trans 6 8/1921

Savoir :

Recettes : 38.960<sup>+</sup>  
Dépenses : 38.960<sup>+</sup>

Budget des chemins ruraux reconnus.

Monsieur le Président soumet au Conseil le budget des chemins ruraux reconnus pour l'exercice 1921

Le Conseil après en avoir délibéré vote 1.60 pour l'entretien des chemins ruraux reconnus et dont le produit devra être réparti conformément aux indications de l'agent-voyer

Bureau de Bienf<sup>ce</sup>  
Comptes et budgets

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte présenté par M. Trécut, receveur du Bureau de Bienfaisance, pour la gestion de 1919, le dit compte approuvé le 9 Juillet courant par la commission administrative du Bureau de Bienfaisance;

Le Conseil après avoir pris connaissance du dit compte et des pièces à l'appui, est d'avis qu'il faut approuver dans tous ses détails.

Monsieur le Maire communique ensuite à l'assemblée les budgets additionnel & primitif du Bureau de Bienfaisance proposés par la commission administrative dans sa séance du 9 juillet courant.

Le Conseil après un sérieux examen approuve les budgets avec les résultats suivants.

Budget additionnel		Budget primitif	
Recettes :	5695.52	Recettes :	3999.00
Dépenses :	5695.52	Dépenses :	3999.00

Demande d'acquisition  
de terrain

Monsieur le Maire communique au Conseil une demande d'acquisition de terrain au village de la Carterie, formée par M. Herboeurch

Après en avoir délibéré, le conseil décide de vendre le terrain dont il s'agit à raison de 10<sup>+</sup> le m<sup>2</sup>, soit pour la parcelle 14.30 x 10<sup>+</sup> 143.00

non le 19 juillet 20

Augmentation du salaire  
des Cantonniers.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un rapport du Service vicinal relatif à l'augmentation du salaire des cantonniers des chemins vicinaux ordinaires.

Le Conseil après en avoir délibéré accepte les conclusions du dit rapport, portant le salaire mensuel des cantonniers de 165 à 229.75 avec en outre une indemnité de résidence de 200 + pour chacun d'eux.

2 délibérations  
Janv. 20 19  
Juillet 20

Société d'Électricité

avenant au traité  
de concession du 4 août  
1919.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de Monsieur le Préfet en date du 24 Juin 1920 et d'un avenant au traité du 4 août 1919 de la Société Française d'électricité relatifs au relèvement du prix de vente de l'énergie électrique + de la location des appareils.

Le Conseil après en avoir délibéré accepte les nouvelles conditions de la Société mais exprime le désir que l'augmentation du tarif en ce qui concerne la location des compteurs, les branchements ne soit pas appliquée aux installations antérieures au 1<sup>er</sup> Juillet 1920.

Janv. le 20 juill. 1920

Chêne Creux

Affaire Raffin

Monsieur le Président expose qu'en 1903 M. Jean Marie Raffin, cultivateur au Chêne Creux commune de Rezé s'était permis de faire des actes de possession sur la commune du Chêne Creux en la commune de Rezé.

Qu'il avait notamment labouré une partie de ce commun.

Que sur réclamation de la commune de Rezé il est intervenu le 17 Avril 1903 un jugement rendu par M. le juge de Paix du canton de Bouraye, dont le dispositif est ainsi conçu:

« Maintenez et gardons la commune

« de Rezé dans la possession annuelle paisible  
non précaire, continue publique non interrom-  
pue et non équivoque du commun du Château  
Creux ».

« Condamnons Raffin à remettre les lieux  
dans l'état où ils étaient avant le trouble ».

« Faisons défense à Raffin de le troubler à l'a-  
venir et pour l'avoir fait le condamnons à  
payer à la dite commune à titre de dommages  
intérêts la somme de cinquante francs (50<sup>frs</sup>) ».

« Disons Raffin mal fondé dans sa demande  
reconventionnelle en réintégration et en dom-  
mages intérêts l'en déboutons. »

Qu'en 1911 M<sup>r</sup> Raffin, assigna la commune  
de Rezé devant le Tribunal Civil de Nantes  
pour voir déclarer qu'en réalité le terrain  
dont il s'agit lui appartenait en propre.

Que le 4<sup>me</sup> juillet 1912 le Tribunal Civil  
de Nantes a rendu un jugement débou-  
tant M<sup>r</sup> Raffin de sa prétention

Que ce jugement est actuellement et depuis  
longtemps rendu, devenu définitif.

Que cependant depuis un mois environ  
M<sup>r</sup> Raffin recommence à faire des actes  
de possession sur le terrain dont il s'agit  
et a recommencé à labourer le terrain.

Qu'il y a lieu pour la commune de  
Rezé de faire valoir ses droits et de réclamer  
à M<sup>r</sup> Raffin pour le préjudice qui lui est  
causé tous dommages intérêts litigi-  
meut dus.

Qu'il y a lieu à cet effet de s'adresser à M<sup>re</sup>  
le Juge de Paix de Bourgne dont la compé-  
tence en pareille matière est illimitée

Le Conseil après en avoir délibéré  
autorise Monsieur le Maire à pour-  
suivre cette affaire

Fait

et délibère les jours mois & an sus dits.

Co. Gombos - Le Souvestre - H. Piquet  
J. Coz - Ruda - Trounehard - P. Salmerin  
H. Piquet - Ch. Patry  
A. Lehan - A. Velasquez - Fouquet

## Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers municipaux se réuniront à la Mairie à 8 heures du matin, le dimanche 26 septembre 1920, pour la session ordinaire d'août.

Objet de la séance:

1. - Correspondance
2. - (a) Assainissement de l'école des filles de la Blanche, construction d'un aqueduc. - (b) mairie, réfection du carrelage. - (c) mobilier scolaire, achat de matériel.
3. - Voirie urbaine, chemin des forges, projet de tracé
4. - Ruisseau dit le Danube. - Curage
5. - Bras de Cirnil. Vœu de la chambre de Commerce
6. - Pétition des habitants de la rue Sadi Carnot en vue du prolongement de la canalisation du service d'eau
7. - Droits de place. - Relèvement du tarif. - Spectacles et attractions. Taxe communale.
8. - Inspection des Viandes
9. - Electricité. - Démarches auprès de la Société pour installation de ligne à Trentemouls
10. - Etat des cotes irrécouvrables
11. - Assistance.

A. Rey, le 19 Septembre 1920  
Le Maire